

Permettre aux pays
du Sud de financer leur
développement



RECOMMANDATIONS

Conférence de suivi sur le financement du développement

Doha (Qatar),
29 novembre → 2 décembre 2008

RECOMMANDATIONS DES
ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES FRANÇAISES

3 Avant-propos

4 Mobilisation des ressources domestiques, évasion fiscale et fuite des capitaux

6 Aide publique au développement

8 Taxes internationales

10 Endettement des pays du Sud

Les principaux auteurs de ce document sont Katia Herrgott et Florent Sebban (Coordination SUD), Jean Merckaert (CCFD), Nathalie Péré-Marzano (CRID) et Michel Roy (Secours catholique - Caritas France). Avec les précieuses relectures des organisations signataires de ce texte, notamment Marie Yared et Stéphanie Level (Vision du monde).

Sous la coordination de Jean Merckaert (CCFD).

Avec le soutien financier du ministère français des Affaires étrangères et européennes à l'AMCP-France (Action mondiale contre la pauvreté).

Directrice de la publication
Nathalie Péré-Marzano (CRID).

Crédits photos Oxfam : Annie Bungeroth, Nicki Bennett, Carlo Heathcote, Jane Beesley, Adrian McIntyre - Howard Davies.

Graphiste cmaddens - **Impression** Indica.

Dépôt légal juin 2008.

«Vivez simplement, pour que d'autres puissent simplement vivre»



Pour que les prêteurs assument leur part de responsabilité.

Il appartient à la France, ainsi qu'à l'Union européenne, de traduire ces différentes évolutions en avancées concrètes lors de la conférence de Doha :

RECOMMANDATIONS

- ➔ Obtenir la redéfinition des critères de viabilité de la dette, afin de faire prévaloir la satisfaction des droits fondamentaux sur le remboursement de la dette et, en conséquence, annuler toute dette incompatible avec la réalisation des OMD ;
- ➔ Reconnaître leur coresponsabilité, ainsi que celle d'autres prêteurs, dans l'endettement des pays du Sud, en particulier dans les dettes odieuses qui devront être annulées, tandis que les avoirs et biens mal acquis devront être restitués ;
- ➔ Mettre un terme aux conditionnalités imposées par le FMI et la Banque mondiale en matière de politique économique (privatisation, libéralisation, politique fiscale, plafonnement des dépenses, gel des salaires des fonctionnaires, notamment du personnel de santé...);
- ➔ Proposer la tenue d'une conférence internationale de la dette afin d'élaborer, dans l'esprit de la charte d'Eurodad pour un financement responsable¹, des règles qui s'imposent à tous les acteurs, emprunteurs et débiteurs, publics et privés, pour faire face aux cas de surendettement, de choc inattendu, de contrat vicié ou de financement d'activités criminelles.

¹La charte est disponible sur http://www.dette2000.org/data/File/Charte_dEurodad_pour_des_prets_responsables_FR_FINAL.pdf.



CONTACTS

Pour la plate-forme Dette & Développement

➔ Jean Merckaert 01 44 82 81 23
j.merckaert@ccfd.asso.fr

➔ Olivier Blamangin 01 48 18 81 28
o.blamangin@cgt.fr



- Action for Global Health France
- Action mondiale contre la pauvreté - France
- AFVP (Association française des volontaires du progrès)
- AITEC (Association internationale des techniciens, experts et chercheurs)
- Avocats pour la santé dans le monde
- CADTM-France (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde)
- CCFD - Terre Solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
- CGT (Confédération générale du travail)
- Cités Unies France
- Coordination SUD (Solidarité urgence développement, 130 membres)
- CRID (Centre de recherche et d'information sur le développement)
- DEFAP, Service protestant de mission
- Les Amis de la terre France
- Médecins du Monde
- Oxfam France - Agir ici
- Plate-forme Dette & Développement
- Plate-forme Paradis fiscaux et judiciaires
- Réseau Foi et Justice Afrique - Europe, Antenne France
- Secours catholique - Caritas France
- Sherpa
- Vision du Monde